



Date de la convocation : 05.09.2023

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

N°06

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE et Madame Cécile CHEVALIER.

Absents : Monsieur Pierre-Marie ALBERT (arrivé à 20h16).

Pouvoir : Monsieur Jérôme CASALIS à Monsieur Pascal RAGOT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA CCPAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal pour approbation, le rapport annuel d'activité 2022, réunis en un document unique, adopté par le Conseil Communautaire, dans sa séance du 06 juillet 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments présentés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport d'activité 2022 présenté par la Communauté de Communes Apt Luberon.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire
Alexis BOUTIERE



Le Maire
Pascal RAGOT